## Fiche d'aide SIRENE

Objet	Utilisateurs concernés
Traiter les demandes d'archivage de site	SGT services

## 1. Description

Lorsqu'un site est fermé, il n'est plus nécessaire de l'avoir dans la base de référence des sites. Une demande d'archivage du site est faite par le RSM et cette demande est ensuite traitée par SGT services via une interface de gestion des demandes d'archivage de site. Le site est archivé et SGT services envoi un mail pour informer le demandeur de l'archivage de son site.

## Comment y accéder ?

Il est possible d'accéder à l'interface de gestion des demandes d'archivage via le menu 'Requests Supervisor ' puis cliquez sur l'élément 'Delete Requests'.

## Comment traiter les demandes d'archivage ?

A partir de la fenêtre représentée en figure 1, filtrez les demandes par état 'Incoming'. Cet état est celui des demandes non traitées. Cliquez ensuite sur une demande d'archivage. L'archivage est alors possible si et seulement si aucun équipement lié à ce site dans SPO n'est au statut 'ACTIVE'. Lorsque l'archivage est possible un bouton 'Archive this site' s'affiche. Un clic sur ce bouton déclenche l'archivage du site. La demande passe à l'état 'Site deleted'. Si aucune autre demande n'est à traiter pour un même demandeur, un mail lui est envoyé pour l'informer de l'archivage de son ou ses sites.



Figure 1. Traitement des demandes d'archivage de site